



BILAN DE COMPÉTENCES

Version 1, du 13/05/2025

BILAN DE COMPÉTENCES



OBJECTIF

Le Bilan de Compétences CFP permet de prendre du recul, de clarifier ses choix professionnels et de préparer son avenir en toute confiance

EN RÉSUMÉ

Le Bilan de Compétences CFP offre un accompagnement personnalisé pour analyser son parcours, identifier ses forces, ses motivations et ses valeurs, et construire un projet professionnel réaliste et motivant.

Ce dispositif permet de faire le point sur ses compétences, de valoriser son expérience et d'envisager de nouvelles perspectives d'évolution ou de reconversion.

Réalisé en présentiel et/ou à distance via la plateforme e-learning, le bilan allie autonomie et accompagnement individuel.

Chaque bénéficiaire est suivi par un consultant certifié et expérimenté en orientation professionnelle, garantissant une approche bienveillante, structurée et confidentielle.

OBJECTIFS DU BILAN :

- Analyser les compétences personnelles et professionnelles, les aptitudes et motivations.
- Identifier les intérêts, valeurs et leviers d'engagement.
- Etudier des pistes d'évolution et les confronter à la réalité du marché.
- Formaliser un projet professionnel et un plan d'action opérationnel.

CADRE LÉGAL ET REGLEMENTAIRE :

Le bilan de compétences est défini par les articles L6313-10 à L6313-12 et R6313-4 du Code du travail.

- Il comprend trois phases réglementaires :
- Préliminaire – analyse des besoins et contractualisation du bilan ;
- Investigation – exploration des compétences, motivations et pistes professionnelles ;
- Conclusion – restitution, validation du projet et plan d'action.

PROGRAMME DU BILAN :

Phase 1 – Préliminaire :

- Présentation du dispositif,
- recueil des attentes,
- définition des objectifs,
- cadre du bilan.

Phase 2 – Investigation :

- Analyses et explorations (courbes de vie, drivers, valeurs, motivations, réalisations, portefeuille de compétences, test RIASEC, enquêtes métiers),
- formalisation des pistes et fiches projet.

Phase 3 – Conclusion :

- Restitution,
- choix argumenté,
- plan d'action,
- document de synthèse.

8 à 10 semaines
Soit 24 heures en tout

AUCUN PRÉREQUIS

Le bilan est accessible à tout actif, salarié ou demandeur d'emploi, quel que soit son statut

ACCOMPAGNEMENT

Consultants certifié et expérimenté en orientation professionnelle et évaluation des compétences

2500 €

Financement personnel (autres dispositifs possibles dès l'extension Qualiopi "Bilan de compétences")

ÉVALUATION

Validation progressive des étapes via la plateforme e-learning (auto-évaluations, tests, activités) et entretiens de suivi. Document de synthèse final validé et signé par le bénéficiaire.

SUIVI POST - BILAN

Un suivi post-bilan à 3 mois est proposé afin d'évaluer la mise en œuvre du projet.

PUBLIC VISÉ

- Salariés,
- Indépendants,
- Demandeurs d'emploi,
- Particuliers.

CONFIDENTIALITÉ

Les données collectées sont strictement confidentielles et traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 – RGPD

Phase	Durée	Modalité	Accompagne - ment consultant	Autonomie (plateforme)
Phase 1 - Préliminaires	6 H	Demarrage & clarification	2 H	2 H
Phase 2 - Investigation	14 H	Exploration & tests	4 H	10 H
Phase 3 - Conclusion	4 H	Restitution finale	2 H	2 H

MOYEN ET SUPPORT PEDAGOGIQUES

Entretiens individualisés, activités e-learning, tests psychométriques (RIASEC, valeurs, motivations), fiches projet, ressources métiers. Accès personnalisé à la plateforme e-learning, traçabilité des étapes et validations.

Document remis en fin de formation : Document de synthèse

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'accès au bilan de compétences s'effectue après réception du devis signé et du dossier complet reçu, au minimum, 1 semaine avant le début du bilan de compétences.



Nous sommes ouverts à l'accueil des personnes en situation d'handicap et nous nous engageons à étudier individuellement les possibilités pour chacune de faire ce bilan. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.